



Relevé de décision du conseil municipal
Séance du 31 août 2020

L'an deux mille vingt, le 31 (trente-et-un) Août à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Didier PADEY, Maire.

Présents : Christian Barlet, Simon Barlet, Emilie Crepel-Barlet, Steven Jacquin, Stéphane Lamiral, Julie Badin-Lecourt, Didier Padey, Lionel Perraud, Daniel Vincent, Fabien Elie.

Excusé : Daniel BARLET

Pouvoir : Daniel BARLET donne pouvoir à Didier Padey.

Date de la convocation : 26 août 2020 (vingt-six août deux mille vingt).

Monsieur Le Maire ouvre la séance en nommant le secrétaire, en l'occurrence Manuel Arragain.

1/ Devis Agate : Accompagnement appel à projets sur l'OAP 1 à Aimavigne et audit du PLU en place.

Monsieur le Maire présente au Conseil deux devis établis par Agate à sa demande :

- Devis d'accompagnement dans le cadre d'un audit du PLU, l'évaluation des procédures mobilisables dans une perspective de son évolution pour un budget de 2190€ soit un montant net à charge pour la Commune de **1031.49 €** du fait de l'adhésion à Agate.
- Devis d'assistance à définition d'un appel à projet sur l'OAP 1 d'Aimavigne visant à évaluer les possibilités de constructions de logements sur les parcelles communales, pour un budget de 2190€ soit un montant net à charge pour la Commune de **1031.49 €** du fait de l'adhésion à Agate.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver les deux devis d'Agate et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Une réunion sera programmée avec les techniciens d'Agate dès la semaine prochaine (le 7 Septembre) pour lancer les opérations.

2/ Adressage communal – complément pose de numéros et plaques de rue

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis établi par la société Envergure pour un montant de 1837 € HT. La prestation proposée constitue un complément indispensable à celle déjà réalisée pour l'adressage et la pose des noms et numéros de rue et permettrait de solder cette action initiée sous le précédent mandat.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver ce devis et la finalisation de cette action, et prendre contact avec la société Envergure pour une éventuelle remise commerciale.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le devis d'Envergure et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer afin d'achever la prestation adressage et pose des noms et numéros de rue.

3/ Dossier Chemin de l'Eculier : lancement de la procédure d'enquête publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la précédente délibération du 6 juillet 2020 concernant le bornage du Chemin de l'Eculier.

Il explique au Conseil avoir transmis l'ensemble des éléments à l'Office Notarial de Yenne, qui a rappelé que, dans le cadre de l'aliénation d'un chemin rural, l'organisation d'une enquête publique était nécessaire. Par ailleurs, la jurisprudence a établi l'impossibilité pour les collectivités de procéder à des échanges de terrain ; il conviendra donc, à l'issue de la procédure, d'établir des actes de vente pour chacune des parcelles concernées.

Le cabinet GSM Géomètres de Belley qui a procédé au bornage a établi un devis d'un montant de 390 € HT pour établir le dossier d'enquête parcellaire.

Il est proposé d'approuver l'organisation de l'enquête publique et d'autoriser Monsieur le Maire à confier au cabinet GSM le soin d'établir le dossier d'enquête parcellaire. Monsieur le Maire indique par ailleurs au Conseil qu'il prendra, le cas échéant, un arrêté prescrivant l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la procédure d'enquête publique qui permettra d'aliéner le Chemin rural de l'Eculier, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis du cabinet GSM pour l'établissement du dossier d'enquête parcellaire.

4/ Etude assainissement Barcontian – Maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la station d'Aimavigne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les réflexions en cours sur l'avenir de la STEP d'Aimavigne et l'assainissement futur de Barcontian.

Il explique au Conseil que l'Agence de l'Eau a lancé un appel à projets subventionnés à hauteur de 50%.

La société Profils Etudes, qui a réalisé une première étude de faisabilité de l'assainissement et proposé différents scénarios, a établi un devis de Maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la STEP d'Aimavigne.

Il est proposé de valider la première étape de la prestation proposée (Avant Projet et Projet, ainsi que les missions complémentaires préparatoires), pour un montant de 10 067.50 € HT correspondant aux éléments de mission d'avant projet (AVP)/Projet(PRO)/DDsSub, et complémentaires forfaitaires à savoir, topographie, DLE, AMO géotechnique/CSPS/CT).

Cette première étape permettrait notamment d'établir un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau .

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la validation de cette prestation de maîtrise d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à signer la lettre de commande auprès de la société Profils Etudes.

5/ Fibre optique Constructel

Daniel VINCENT explique au Conseil qu'il a eu des échanges avec la société Constructel au sujet du raccordement à venir du réseau de fibre optique.

Le raccordement sera effectué depuis la Commune de Billième ; Daniel VINCENT a proposé à la société Constructel de privilégier un itinéraire depuis le Chemin de la Boquettaz via les chemins ruraux afin d'éviter les interventions sur route départementale.

Par ailleurs, il a souhaité revoir avec la société Constructel l'implantation de l'armoire ; celle-ci fera l'objet d'une réunion pour trouver l'implantation adéquate aux abords de la cour de l'école.

Le compte-rendu de la réunion avec la société Constructel sera diffusé aux membres du Conseil.

6/ Convention avec le Centre de gestion relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL

Il est présenté le projet de convention adressé à la Commune par le centre de gestion pour la gestion des dossiers de retraite CNRACL.

Cette convention permettrait de confier au centre de gestion, à la demande, le traitement des dossiers de retraite des agents, et de faire ainsi appel à l'expertise et à la technicité de ses services.

Il est rappelé qu'à ce jour, seule une agent est affiliée au régime CNRACL, qui concerne les agents titulaires dont la quotité de travail est supérieure à 80%.

La convention prévoit une grille tarifaire, il est précisé que la facturation par le centre de gestion n'interviendra qu'en cas de réalisation effective d'une prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7/ Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire expose au Conseil que la perception de la redevance d'occupation publique par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité nécessite une délibération du Conseil municipal. Le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie a fourni un modèle de délibération.

Il est précisé que le montant de la RODP de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu par le décret, soit 212 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la fixation de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu par le décret, soit 212 €.

8/ Dossiers FDEC 2020

Monsieur le Maire rappelle le délai du 30 septembre pour les appels à projets FDEC (Fond départemental d'Équipement des Communes) du Conseil que le Département de la Savoie.

Constatant qu'il n'y a actuellement aucuns projets dans les tiroirs, Il a donc fait appel aux conseillers pour réfléchir ensemble sur les priorités à établir pour cette année.

Plusieurs conseillers ont formulé des propositions d'actions qui seront à retenir au cours du mandat.

Il est proposé de retenir deux ou trois actions pour cette année afin de les présenter au FDEC si possible avant le 30 Septembre.

Plusieurs idées et devis sont présentés au Conseil.

Il est proposé notamment de retenir les actions suivantes :

- Climatisation des bâtiments publics communaux
- Signalétique et sécurisation des bourgs (panneaux lumineux, radars pédagogiques et étude de sécurisation).

Un troisième dossier FDEC type 'citystade' ou enrobé du chemin de Saint Romain pourra, le cas échéant, être présenté au département.

9/ Achats de mobilier à l'école

Emilie BARLET présente au Conseil un devis pour améliorer l'équipement de la classe de l'école de Jongieux en petit mobilier, pour un montant de 1406.48 € HT.

Stephane LAMIRAL rappelle que ces dépenses ont bien été prévues au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la commande de mobilier auprès de la société Manutan Collectivités pour un montant de 1406.48 € HT.

10/ Questions diverses

- Emilie BARLET fait le bilan de la rentrée scolaire. Pas d'ouverture de classe sur le RPI Billième – Jongieux – Lucey. La classe de Jongieux accueille 29 CE2-CM1-CM2. La rentrée est placée sous le signe des protocoles sanitaires, amenés à évoluer en fonction de la situation sanitaire.
- Christian BARLET indique qu'il a participé à deux réunions à la Communauté de Communes pour les transports scolaires et le CIAS, et en dresse le bilan :
Le RPI Lucey, Billième, Jongieux dénombre 40 enfants des classes Maternelles et primaires inscrits pour la rentrée 2020.
Le ramassage des enfants scolarisés au collège Charles Dullin pour le circuit Jongieux, Billième, Bas-Somont compte 24 inscriptions.
La CCY souhaite centraliser toutes les remontés de difficultés relatives au transport scolaire. Enfin, les communes ont la possibilité de commander des ABRIBUS auprès de la région qui les met à disposition des communes gratuitement. Il existe à priori deux modèles.
Pour ce qui concerne le CIAS, Madame Sandrine Gandy a été élue vice-présidente du CIAS. Parmi toutes les missions du CIAS, le portage du repas préparé par le cuisinier de l'EHPAD. 32 repas sont livrés quotidiennement. Le prix d'un repas est de 9,50€.
Christian Barlet a fait la demande pour des disposer pour chaque commune de la liste des bénéficiaires des prestations du CIAS. Enfin, il rappelle que sur demande, l'installation d'une téléalarme au domicile ou à la résidence autonomie. Contrat à établir avec la société Vitaris.
- Daniel VINCENT rappelle la nécessité de justifier des travaux de voirie pour le versement de la TADE complémentaire par le Département ; un bilan sera rapidement effectué des dépenses à justifier.
- Lionel Perraud présente plusieurs devis pour travaux susceptibles d'être réalisés sur le mandat comme le chemin de la Chapelle, la signalétique horizontale, panneaux signalétiques.
- Simon BARLET évoque l'opportunité d'éteindre ou de diminuer l'éclairage public au cœur de la nuit ; une réflexion sera menée. Il indique également un problème de saleté lié au dépôt de sacs poubelles hors des moloks notamment à Jongieux le Haut, lié à des incivilités.
- Fabien ELIE évoque la programmation d'un tour de la Commune pour prendre des photos par drone ; cette opération pourra être programmée en période de vendanges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.